



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITÉ SYNDICAL  
DU 17 FEVRIER 2016**

L'an deux mille seize, le 17 février à 20h30, les membres du Comité Syndical du **Syndicat Intercommunal d'Assainissement de Marne-la-Vallée**, se sont réunis au siège du Siam, 13, avenue de la Courtilière à Saint-Thibault-des-Vignes (77400), **sous la Présidence de Monsieur Jacques DELPORTE**.

Secrétaire de séance : Mme Nadia BEAUMEL.

(Conformément à l'article L. 2121-15 du C.G.C.T., le Comité Syndical a nommé **un membre du Comité Syndical** pour remplir les fonctions de secrétaire de séance auquel étaient adjoints M. LELIEVRE, M<sup>me</sup> MASNADA, M<sup>me</sup> MELO, M<sup>me</sup> VALOT, M<sup>me</sup> NARGEOT et M. DI BENEDETTO en tant qu'auxiliaires, pris en dehors des membres, qui ont assisté à la séance sans participer aux délibérations).

**Convocation :  
11 février 2016**

**Commune de Ferrières-en-Brie** Présents :  
Jacques DELPORTE, Dany ROUGERIE.

**Membres en exercice :  
27**  
**Membres présents : 20**  
**Membres représentés  
(pouvoirs) : 0**  
**Suffrages exprimés : 20**

**Communauté d'Agglomération de Marne-et-Gondoire** Présents :  
Ali BOUCHAMA, Laurent SIMON, Roland HARLÉ,  
Laurent DELPECH, Serge DUJARRIER,  
Olivier PAUPE, Geneviève SERT, Claude VERONA,  
Claude DUMONT,  
Absent excusé :

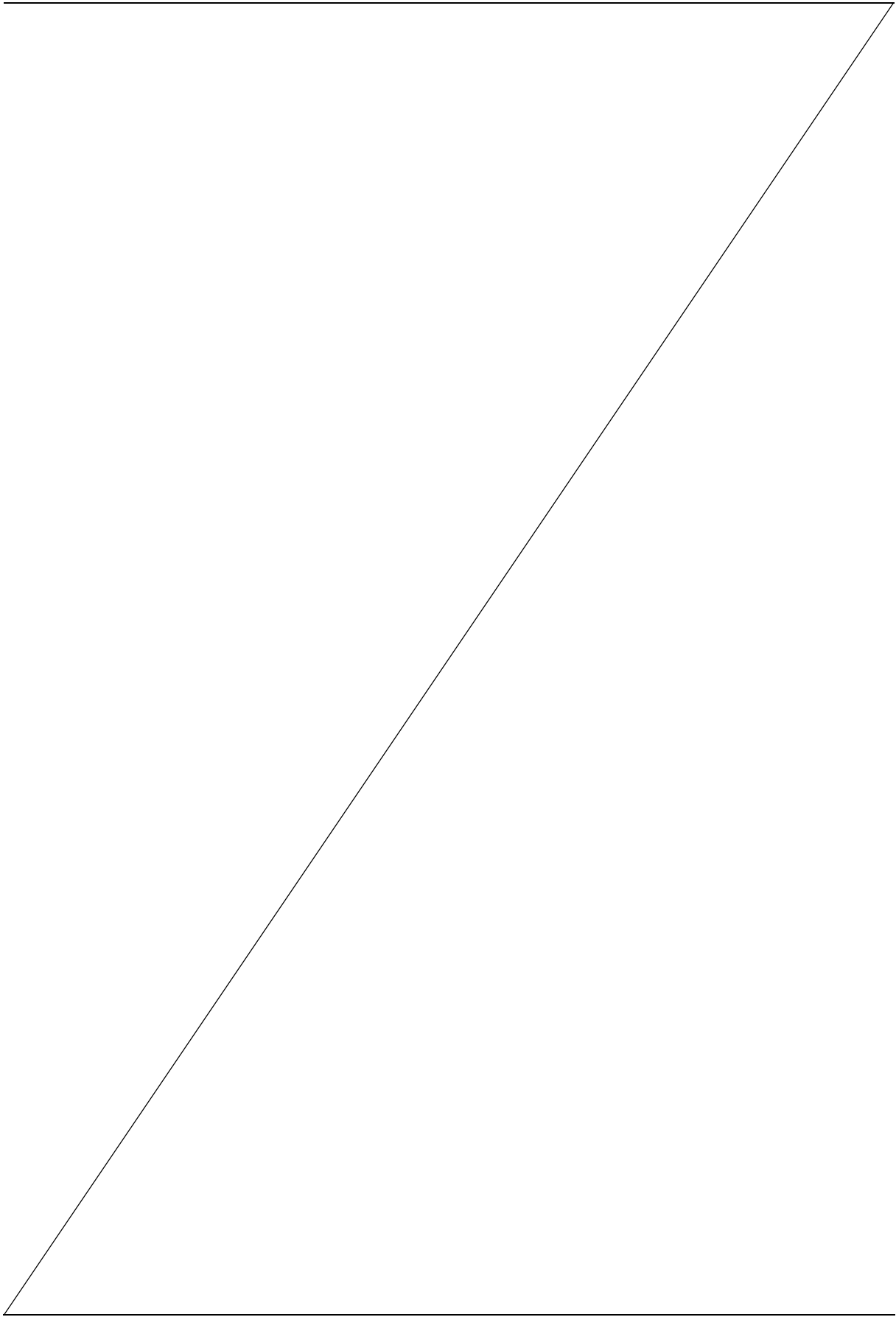
**Val d'Europe Agglomération** Présents :  
Fernand VERDELLET, Gilbert STROHL,  
YAHOUEDOU Servais.

Absent excusé : Marc ALLEMANDOU

**Procès-verbal de la  
séance du  
Comité syndical  
du 17 février 2016.**

**Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne** Présents :  
Monique HOUSSOU, Annie DENIS,  
Michel VERMOT, Nadia BEAUMEL, Serge  
DELESTAING, Danielle KLEIN-POUCHOL

Absents excusés : Nicolas DELAUNAY



**À la convocation des délégués titulaires, était jointe une note explicative de synthèse résumant l'ensemble des points.**

---

---

**La séance est ouverte à 20h37**

20 élus sur 27 sont présents. Le Quorum est atteint.

Le Président nomme Mme NADIA BEAUMEL (CAPVM), secrétaire de séance.

## **01 Installation des nouveaux délégués de la Communauté d'Agglomération Paris-Vallée de la Marne**

Le Président présente le point.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, la Communauté d'agglomération du Val-Maubuée a fusionné dans un nouvel ensemble plus vaste dénommé la « Communauté d'Agglomération Paris-Vallée de la Marne ».

Lors de la séance du Conseil Communautaire du 28 janvier 2016, trois nouveaux représentants ont été désignés, en remplacement de Mme GOBERT, M. BOUGLOUAN et M. NAIN, il s'agit respectivement de Mme KLEIN-POUCHOL, M. DELESTAINING, présents, et de M. KELYOR.

Le Président leur souhaite la bienvenue, et propose au Comité Syndical de procéder à l'installation des trois nouveaux membres.

**ENTENDU** l'exposé du Président :

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,  
À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

**PREND ACTE** de l'installation des trois nouveaux délégués de la Communauté d'Agglomération Paris-Vallée de la Marne : Mme Danielle KLEIN-POUCHOL (Torcy), M. Serge DELESTAINING (Champs sur Marne) et M. Alain KELYOR (Emerainville).

## **02 Election des 5e et 7e Vice-Présidents**

Après avoir procédé à l'installation des trois nouveaux délégués, le Président informe les élus que les postes de 5<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> Vice-Présidents sont laissés vacants avec le départ de Mme GOBERT et de M. BOUGLOUAN. Le Président rappelle sa volonté de préserver la même représentativité des collectivités adhérentes et par conséquent propose que les deux postes de Vice-Présidents de l'ex C.A du Val-Maubuée reviennent à des représentants de la nouvelle C.A Paris-Vallée de la Marne.

Le Président propose de voter par liste pour les deux postes en même temps.

---

Mme Danielle KLEIN-POUCHOL et M. Serge DELESTAING se déclarent candidats pour les postes de 5<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> Vice-Présidents.

- Mme SERT (C.A.M.G) demande s'il est possible aux deux nouveaux Vice-Présidents élus de se présenter.
- Mme KLEIN-POUCHOL se présente la première, conseillère municipale de Torcy et déléguée à la C.A Paris-Vallée de la Marne. Elle est une ancienne élue suppléante du S.I.A.R.L (ex Siam), à l'époque sous la Présidence de M.BRINON. Mme KLEIN-POUCHOL travaillait en tant que responsable maître d'ouvrage informatique à Pôle Emploi, avant d'être aujourd'hui à la retraite.
- M. Serge DELESTAING est conseiller municipal de la Commune de Champs-sur-Marne, originaire de Toulouse et ex-employé de France Télécom, il est également élu au SIETREM.

**ENTENDU** l'exposé du Président

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,  
À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

**VOTE** l'élection de Mme Danielle KLEIN POUCHOL au poste de 5<sup>e</sup> Vice-Présidente et l'élection de M. Serge DELESTAING au poste de 7<sup>e</sup> Vice-Président.

### **03 Approbation du procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 16 décembre 2015**

Le Président présente le point.

**ENTENDU** l'exposé du Président :

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,  
À LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMES**

**APPROUVE** le Procès-Verbal de la séance du Comité Syndical du 16 décembre 2015.

Le Président informe les élus à propos du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale, sur lequel le Préfet avait sollicité l'avis du Siam. Une réunion s'est tenue dernièrement et a été faite la proposition de maintenir l'existence du Siam en l'état.



---

---

## 04 Débat d'Orientations Budgétaires 2016

Le Président présente la première partie du point sur le Débat d'Orientations Budgétaires, et informe les élus que la Loi NOTRe du 07 Août 2015 a introduit de nouvelles dispositions quant au contenu du DOB, notamment sur les informations relatives au personnel de la collectivité.

Le Président trace ensuite les grandes lignes pour l'année 2016, sur les projets de remplacements des canalisations vétustes, les projets sur la valorisation énergétique.

Le Président s'attarde plus longuement sur la situation financière du Siam qui est de plus en plus délicate. Plusieurs éléments se conjuguent, notamment la diminution des aides de l'Agence de l'Eau, telle que la Prime de Bonne Epuration, ou encore l'évolution de l'emprunt toxique du Siam.

Le DOB fait état de la situation du personnel et du fonctionnement de la collectivité (horaires, congés, RTT, catégories, dépenses...) Un point est fait sur les départs en retraite qu'a connu le Siam ces dernières années, et les projets de recrutements.

Le Président définit ensuite les principaux objectifs pour l'année 2016 :

- Poursuivre l'amélioration de l'efficacité de l'assainissement (réseaux + stations, service aux industriels, SIG) considéré par les partenaires du SIAM comme un bon exemple (Conseil départemental 77, Agence de l'eau notamment),
- Réduire les impacts environnementaux (gaz à effet de serre, réutilisation des rejets solides et liquides, etc...)
- Améliorer la durée de vie des installations.

Par ailleurs le Président rappelle que le Siam a engagé des audits sur différents aspects, comme sur les Délégations de Service Public de la station et des réseaux, l'audit énergétique avec pour objectif l'étude sur la faisabilité de la méthanisation des boues.

Le Président donne ensuite la parole à M.VERDELLET, Vice-Président aux finances pour la présentation du bilan de l'exercice budgétaire 2015.

M.VERDELLET décline en détail les dépenses et recettes réelles en fonctionnement, puis en investissement, insistant surtout sur le fait que l'épargne brute ne couvre pas le remboursement du capital de la dette contractée par le Siam.

A partir d'un graphique est montrée la stabilité des dépenses de fonctionnement de 2006 à 2015. Inversement, l'épargne brute qui était stable jusqu'en 2011 a chuté depuis, particulièrement entre 2013 et 2014, période au cours de laquelle le Siam a refinancé trois emprunts toxiques avec la S.F.I.L.

L'hypothèse de projection pour l'exercice 2016, sur la base d'une surtaxe stable à 0.35 centime, ne permet pas de dégager une épargne brute suffisante pour rembourser les emprunts au moins jusqu'en 2019.

Les graphiques sur lesquels M.VERDELLET se base, montrent clairement le retour à une épargne nette confortable et supérieure au capital d'emprunts à rembourser, à partir de 2019.

Par conséquent, le Siam sera dans l'incapacité d'investir avant 2019, ni même de contracter un nouvel emprunt, dans la mesure où aucun autofinancement ne peut être dégagé.



---



Or, le besoin de financement est estimé à 4.78 millions sur les trois prochaines années afin de réaliser le minimum de travaux de maintien en sécurité principalement du réseau et dans une moindre mesure de la station.

M.VERDELLET envisage que ce besoin de financement puisse se traduire par une nette augmentation de la surtaxe.

M VERDELLET informe également le comité de l'absence de proposition à ce jour du fonds de soutien sollicité pour le refinancement du dernier emprunt sensible ; tout en rappelant que le Siam dispose encore d'une provision d'environ 2.5 millions d'€uros.

Le Président précise également que le dernier prêt toxique à renégocier, dont le taux est devenu variable au mois de janvier 2016, a peu évolué, la parité Euro/Franc Suisse demeurant stable.

M.VERDELLET revient sur une courbe représentant le montant de la surtaxe depuis la fin des années 1990 à aujourd'hui. On constate déjà un passage de 0.27 centimes en 1995 à 0.50 centimes en 2000, au moment de la construction de T4, et depuis 2002 elle n'a cessé de diminuer, de 1 centime par an, pour atteindre en 2014 : 0,35 Euro.

M.VERDELLET fait remarquer que les primes de l'Agence de l'Eau ne peuvent avoir vocation à couvrir les dépenses de fonctionnement, au contraire de la surtaxe.

Enfin, M.VERDELLET attire l'attention sur l'excédent d'investissement qui permettra encore en 2016 de participer au remboursement du capital de la dette, mais que cela ne sera plus possible au-delà.

Après cet exposé, le Président reprend la parole, rappelant que le Bureau Syndical du 03 février a dans son ensemble approuvé le principe d'augmentation de la surtaxe mais sans en déterminer un montant précis.

Il rappelle également que la surtaxe se fixe pour chaque semestre, elle doit donc l'être avant le mois de juillet, et que compte tenu de la courte période d'apurement de la dette, à partir de 2019 il sera possible de revenir à un montant de surtaxe moins élevé, il s'agirait d'une augmentation temporaire.

Le Président souhaite ensuite effectuer un tour de table auprès des élus du Comité Syndical afin de connaître leur avis sur cette décision.

- Laurent DELPECH, 1<sup>er</sup> Vice-Président, considère qu'il y a un besoin urgent de financement pour les trois prochaines années, et qu'en parallèle certains travaux nécessitent d'être couplés avec ceux d'autres collectivités, comme la C.A.M.G. Il estime qu'il deviendra impossible de reculer davantage les échéances d'investissement.

L'exemple des travaux sur les postes de refoulement à Lagny est typique de cette situation, d'abord éventuelle, leur réhabilitation est rapidement devenue obligatoire.

Selon M.DELPECH il faut une vraie augmentation de la surtaxe, en une fois. A la fin de la période critique, soit en 2019, il faudrait alors la diminuer, c'est selon lui un contrat moral auquel il faudra se tenir.

Parallèlement, le renouvellement des D.S.P serait l'occasion de renégocier certains tarifs, ce qui permettrait d'atténuer l'augmentation de la surtaxe.

---

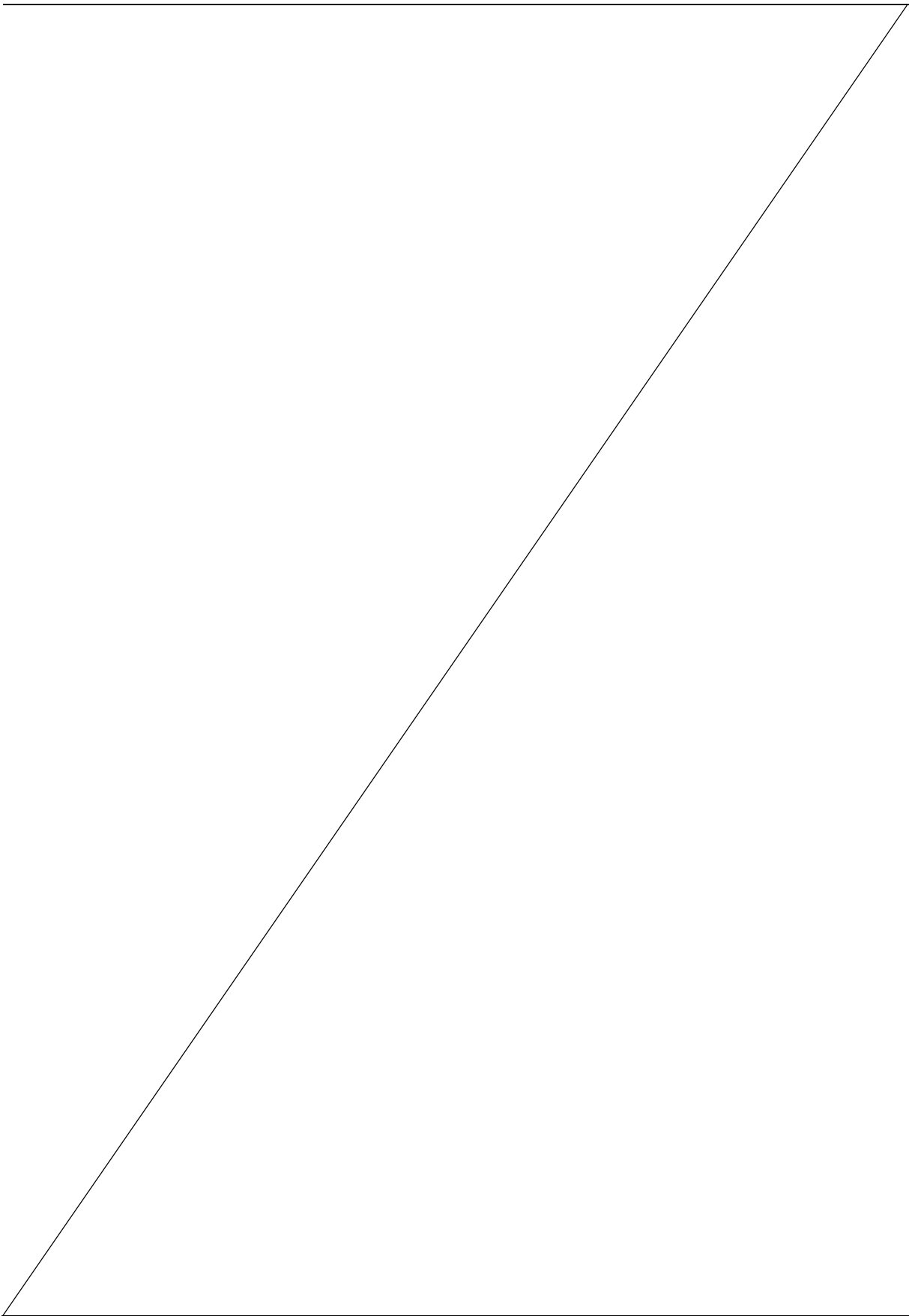
Le Président complète en précisant que cette augmentation de 17 ou 20 centimes représenterait un coût de 20 € par foyer et par an. Lui-même, en briguant le poste de Président du Siam, n'imaginait pas devoir un jour proposer une telle augmentation de la surtaxe. Cette augmentation doit être forte, il serait trop risqué de la faire par à-coups, tout comme la laisser à ce niveau, en la stabilisant.

- M.VERDELLET, Vice-Président aux finances, affirme qu'il y a des investissements à minima à réaliser, d'autant qu'un risque de casse sur le réseau ne peut être exclu. L'augmentation de la surtaxe serait une mesure d'équilibre, qui permettrait au Siam de se mettre dans une meilleure position face à une banque si un emprunt devait être contracté pour faire face à une éventuelle casse.  
Par ailleurs, il n'est toujours pas exclu de trouver un accord avec la S.F.I.L permettant l'étalement du remboursement des emprunts encore en cours.
- M.VERONA, Vice-Président aux réseaux, partage cette analyse, il faut être réaliste le Siam doit pouvoir faire face à tout imprévu, c'est une question de bon sens.
- M. YAHOUEDOU, Val d'Europe Agglomération, interroge le Président sur les points de divergences du Bureau au sujet de l'augmentation de la surtaxe.
- Le Président répond que les discussions du Bureau ont essentiellement porté sur le montant de l'augmentation de la surtaxe, et qu'en dernier ressort c'est le Comité Syndical qui décidera du montant. La question ne se pose pas encore immédiatement, la décision devra cependant être prise avant le 1<sup>er</sup> juillet 2016.
- M. YAHOUEDOU, Val d'Europe Agglomération, approuve l'augmentation de la surtaxe si cela peut aider à régler le problème.
- M.STROLH, Val d'Europe Agglomération, considère que le Siam doit garder les moyens d'investir, et pour ce faire, est favorable à l'augmentation de la surtaxe.
- M.ROUGERY, Ferrières-en-Brie, est favorable à l'augmentation de la surtaxe, proposant 15 centimes au prochain semestre et 18 centimes au suivant. L'usager ne percevra pas une différence notable entre 15 et 18 centimes.
- M. HARLE (C.A.M.G) réaffirme la position qu'il a prise lors du Bureau Syndical du 03 février, partant du principe qu'il faut expliquer pourquoi le Siam en est là.  
La prime de bonne épuration va continuer à diminuer, l'Agence de l'Eau disposant de moins en moins de moyens.  
Pour M.HARLE la situation actuelle résulte d'erreurs antérieures qu'il avait en son temps dénoncées, notamment les travaux ayant permis la mise en service du four d'incinération des boues, qui selon lui est inutile et inadapté. Son coût trop élevé de plus 11 millions d'euros a puisé sur le fond de roulement du Siam.  
De plus, lors du Comité Syndical du 02 juillet 2013 avait été voté le refinancement des emprunts Dexia, qui met actuellement le Siam dans cette difficile situation. Les dirigeants de l'époque ont choisi cette voie et c'était une erreur, M. HARLE estime qu'il n'a pas été entendu.  
Il rappelle que dans la commune dont il est Maire, Pomponne, près d'une centaine de personnes ont déjà du mal à payer leurs factures, cette augmentation n'arrangera rien.  
Même si devant la situation financière du Siam il comprend la nécessité de l'augmentation de la surtaxe, il la regrette et s'abstiendra lors d'un futur vote.

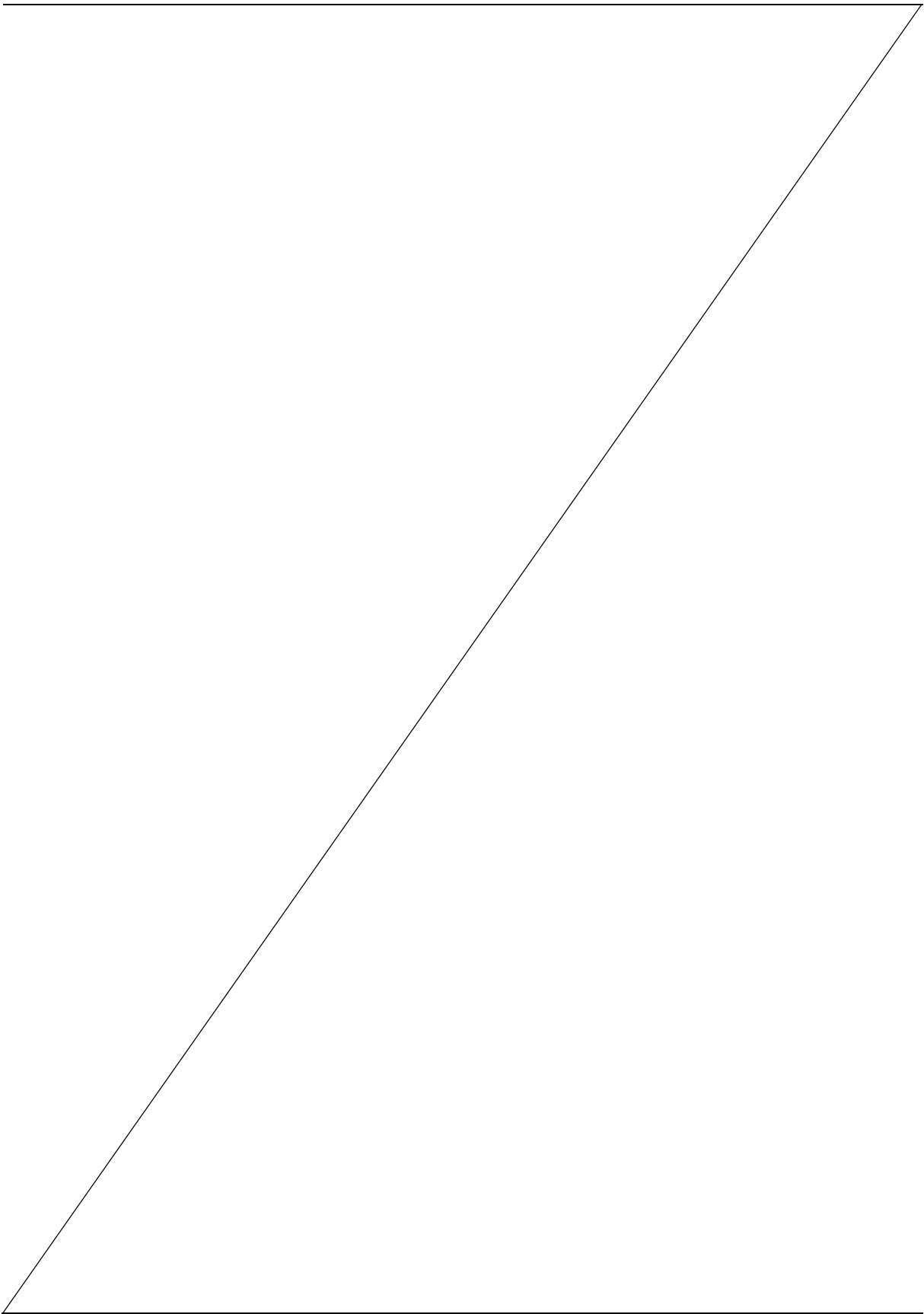
---

---

- Le Président revient sur le four d'incinération des boues, rappelant que l'épandage des boues devait cesser, le four apparaissait à l'époque comme la seule solution. Le contexte a depuis évolué, mais à ce moment là, ce choix avait tout son sens, même si avec le recul c'était un mauvais choix.  
Sur le refinancement des emprunts toxiques en 2013, le Président reste persuadé que si Christian CHAPRON (ex-Président) a fait ces choix, c'est qu'il était convaincu que ces décisions étaient les bonnes.
- M.HARLE (C.A.M.G) maintient que l'installation du four était inopportune.
- M.DUJARRIER (C.A.M.G) estime que tout a été dit sur le sujet, et que le Siam doit garder sa capacité d'investir, surtout pour faire face à tout risque d'accident. Même si cette augmentation ne peut pas être neutre, il y est favorable.
- Mme SERT (C.A.M.G) tient à remercier le Président et les Vice-Présidents pour la clarté de leurs explications. En tant qu'élus, ils sont responsables, et ils se doivent d'adopter une posture responsable. Selon elle, il y a déjà beaucoup de retard dans l'assainissement, notamment à Lagny, avec le risque d'une casse, le Siam ne peut pas attendre 3 ou 4 ans avant de réinvestir. Après cette période il ne faudra pas oublier de baisser la surtaxe. Elle demande à ce que le Siam s'engage dès à présent à la diminuer. En attendant « on ne peut pas aller dans le mur », Mme SERT est donc d'accord pour l'augmentation de la surtaxe.
- M.DUMONT (C.A.M.G) est pour, et estimant cette augmentation inévitable.
- M.PAUPE (C.A.M.G) se positionne pour l'augmentation de la surtaxe et ce en une seule fois pour rester crédible.
- M.BOUCHAMA (C.A.M.G) est d'accord avec l'ensemble des propos tenus jusqu'à présent sur l'augmentation de la surtaxe et propose que le Siam garde la main semestre par semestre sur son montant.
- Pour Mme KLEIN-POUCHOL (C.A.P.V.M) cette augmentation apparaît inévitable, même si le Siam n'est pas au bout des négociations avec la S.F.I.L pour les emprunts toxiques.  
Par ailleurs, cette augmentation est peut être faible pour les personnes aisées, mais elle est de trop pour les personnes qui ont déjà du mal à payer leurs factures. Même si cette augmentation apparaît inévitable, Mme KLEIN-POUCHOL plaide pour son réajustement en fonction des évolutions.
- Le Président rappelle que le Siam a deux Délégations de Service Public, l'une sur la station et l'autre sur les réseaux ; vu les enjeux économiques conséquents, des négociations seront possibles afin de parvenir à une diminution du prix des factures, et compenser pour partie l'augmentation de la surtaxe.
- Mme HOUSSOU (C.A.P.V.M) remercie d'abord le Président de rendre cette décision collective à travers ce débat. Elle est favorable à l'augmentation de la surtaxe, et pense que cette décision doit être assumée collectivement, il n'y a pas le choix selon elle.



- M.DELESTAING (Champs-sur-Marne) précise qu'il a découvert la situation financière du Siam depuis peu, étant nouvellement élu. Pour lui, la priorité est de conserver les réseaux en bon état, et sera favorable à une augmentation de la surtaxe, dont le montant devra ensuite être modulé en fonction des besoins.
- Mme SERT (C.A.M.G) s'adresse aux nouveaux élus en leur assurant qu'au Siam les élus sont très pédagogues, « et que même si on ne connaît rien on comprend facilement », estimant que c'est « un super syndicat. »
- M.VERMOT (C.A.P.V.M) affirme qu'il sera solidaire de la majorité, c'est une responsabilité qui doit être assumée jusqu'au bout. Puis d'ici 4 ans il faudra voir alors le moment venu s'il est possible de s'engager sur une baisse, s'il n'y a pas eu de catastrophe. En attendant le mieux reste encore de ne pas s'engager sur une baisse hypothétique, d'acter l'augmentation, et en fonction de l'avenir voir si le Siam aura les moyens de diminuer la surtaxe.
- M.HARLE (C.A.M.G) répond à M.VERMOT qu'il n'est pas irresponsable compte tenu de sa position. Par ailleurs il le rejoint sur un point celui de ne s'engager sur aucune baisse, car nul ne sait ce qu'il peut advenir, et l'annoncer dès à présent serait risqué.
- M.DELPECH (C.A.M.G) rappelle que cette augmentation est directement liée au remboursement des emprunts toxiques, et une fois cette dette éteinte, la question ne se posera plus. D'autant que 2019 est une année du mandat actuel, et ce seront les mêmes élus qui auront à décider de sa diminution.
- Mme BEAUMEL (C.A.P.V.M) rejoint l'ensemble des propos qui ont été tenus, et soutien le choix du four pour éliminer les boues. Ces choix faits par les uns et les autres sont toujours issus des connaissances du moment et des moyens à dispositions.  
Sur la surtaxe, Mme BEAUMEL approuve la hausse, mais à condition de réduire son montant dès que les finances du Siam le permettront. Il faut, selon elle, expliquer aux usagers que la capacité d'investir sur les réseaux, et les maintenir de bonne qualité, est un enjeu de santé publique.  
Par ailleurs cette augmentation n'est pas neutre, sur sa commune et l'agglomération Paris-Vallée de la Marne, il existe des dispositifs de « chèque-eau » pour les ménages les plus en difficulté.
- M.SIMON (C.A.M.G) Vice-Président, peut comprendre certaines amertumes du passé mais « on n'a pas le choix » il faut assumer, maintenir les réseaux, et pouvoir faire face en cas de casse. 17 centimes d'augmentation c'est un minimum, sans réserve possible si le Siam devait faire face à un accident sur son réseau.
- Le Président rappelle que le Siam n'a plus la capacité d'emprunter, qu'il n'est pas non plus hostile à une hausse plus forte, pour anticiper d'éventuelles casses. Le Président souhaite laisser une situation financière saine à la fin du mandat en 2020.
- Mme DENIS, (C.A.P.V.M) Vice-Présidente, se prononce pour une seule augmentation et une baisse la plus rapide possible, afin de pouvoir laisser une situation saine en 2020.





- M. BOUCHAMA (C.A.M.G) demande s'il est possible d'avoir des hypothèses de simulations financières pour le Siam en fonction de différents seuils d'augmentation de la surtaxe.

ENTENDU l'exposé du Président et du Vice-Président :

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,  
À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2016

#### 05 Autorisation complémentaire d'ouverture de crédits anticipés pour l'exercice

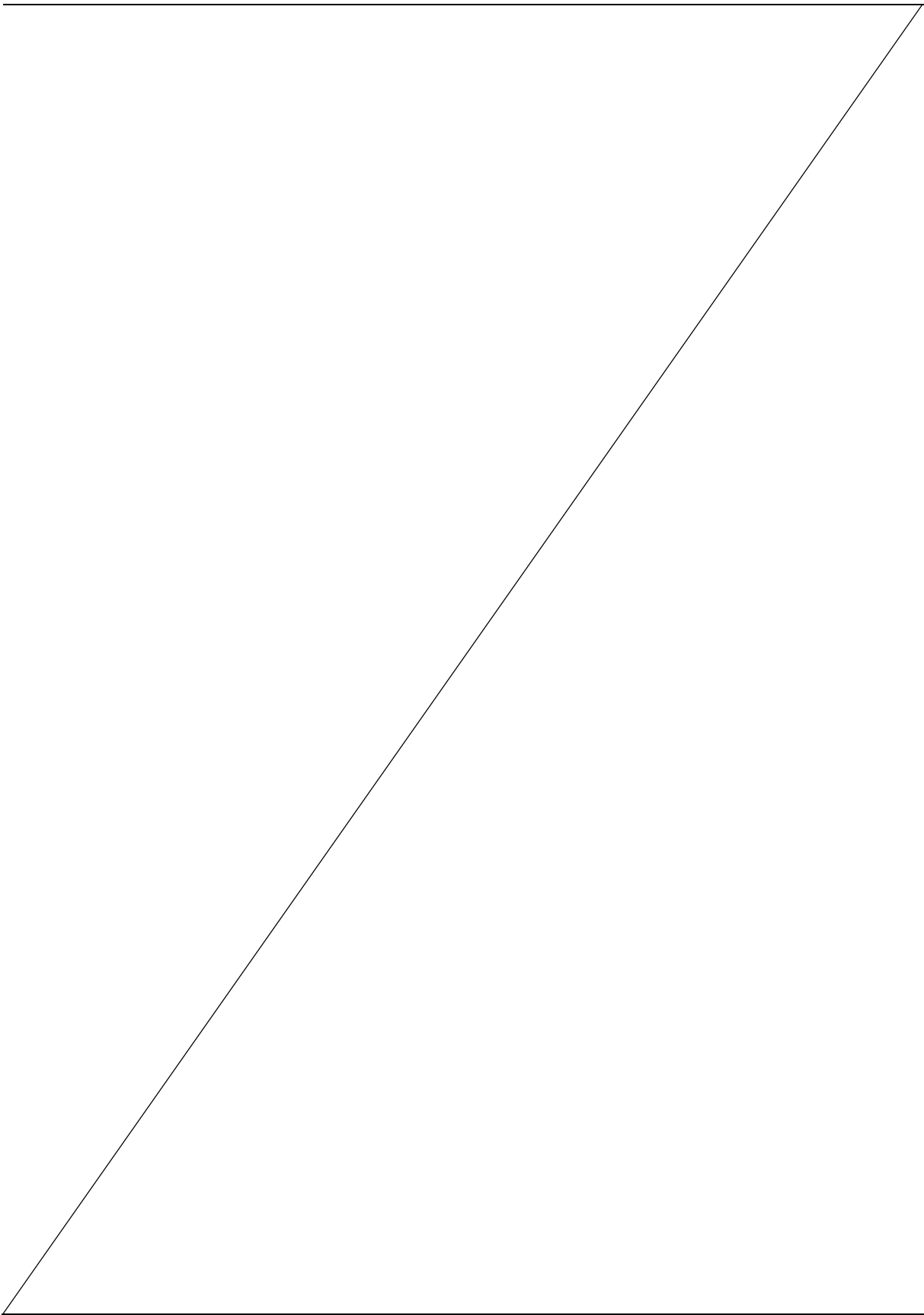
M. VERDELLET présente le point à partir du tableau ci-dessous, rappelant que lors du Comité Syndical du mois de décembre les élus avaient déjà approuvé une ouverture de crédits anticipés de 45 000 €.

Celle-ci est complétée pour faire face à d'importantes opérations investissements en cours, comme les travaux sur les postes de refoulement à Lagny et les travaux d'assainissement à Ferrières-en-Brie.

| CHAPITRE  | DETAIL DES BESOINS D'OUVERTURE DE CREDITS COMPLEMENTAIRES<br>AU 1ER TRIMESTRE 2016.                                    | MONTANTS A<br>ENGAGER DANS LA<br>LIMITE DE<br>2 418 856.91 € |
|---|--|--|
| 23  | Opération de travaux de redéploiement des postes de refoulement à Lagny sur Marne.                                     | 940 000 €  |
| 4581  | Opération de travaux Rue Aristide Briand, Rue de Lagny à Ferrières-en-Brie. (Tranche ferme et tranche conditionnelle). | 900 000 €  |
| TOTAL   |  | <b>1 840 000 €</b>   |
| <b>TOTAL OUVERTURE DE CREDITS ANTICIPES POUR LE 1<sup>ER</sup> TRIMESTRE 2016</b> |  | <b>1 885 000 €</b>   |

ENTENDU l'exposé du Vice-Président :

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,  
À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**



**APPROUVE** l'ouverture complémentaire des crédits anticipés pour l'exercice 2015 à hauteur de 1 885 000 €.

#### **06 Approbation du type de délégation de service public et sa durée pour le service des réseaux d'assainissement du Siam au 1er janvier 2017**

M.DELPECH, 1<sup>er</sup> Vice-Président aux réseaux, présente le point. Il informe le Comité Syndical que la Commission Consultative des Services Publics Locaux s'est réunie le jour même à 18h.

Sur la base du rapport de présentation de la D.S.P et des modalités du futur contrat, la commission a émis un avis favorable à un contrat d'affermage pour la gestion du service des réseaux du Siam et ce pour une durée de 9 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

M.DELPECH complète son propos à partir du plan des réseaux du Siam sur une carte projetée aux élus.

**ENTENDU** l'exposé du Vice-Président :

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,  
À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

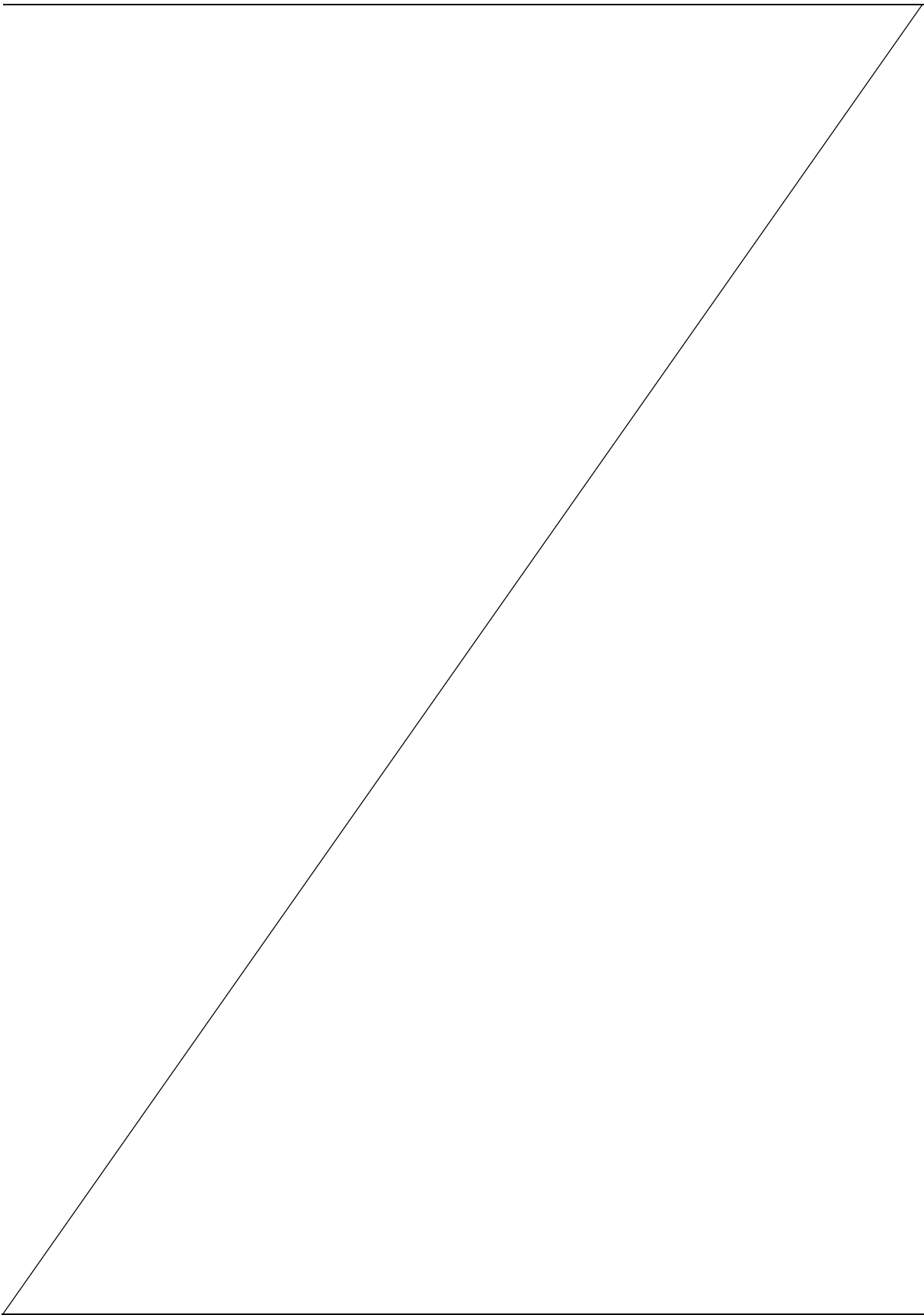
**APPROUVE** le recours à l'affermage comme contrat de Délégation de Service Public pour les réseaux du Siam pour une durée de 9 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017

#### **07 Approbation de l'avenant N°2 relatif au marché de travaux sur le poste Chariot d'Or**

M.DELPECH conserve la parole pour présenter ce point. Il rappelle l'objet du premier avenant approuvé par le Comité Syndical du 16 décembre 2015.

Le Vice-Président décrit ensuite les raisons qui ont conduit l'entreprise à proposer un deuxième avenant. En novembre 2015, l'entreprise SAT a cassé la conduite de refoulement de ce poste (conduite qui permet d'envoyer les eaux usées de Chariot d'or à De Lattre). Elle a réparé la casse en béton. Comme cette conduite en amiante ciment est fragile et que l'entreprise devra réaliser une voirie au-dessus, il est proposé d'étudier la possibilité de la remplacer.

De plus, suite à plusieurs arrêts des postes et de la station d'épuration de Saint Thibault, il a été constaté une criticité importante sur le réseau. En effet, les eaux usées montent dans les boîtes de branchements des riverains au bout de 30 min dès l'arrêt de ce poste. Au vu de cette nouvelle donnée, il est proposé d'étudier la possibilité de créer un déversoir d'orage entre le nouveau poste et le réseau pluvial.



M.DELPECH rappelle que la C.A.O du 17 février 2016, à approuvé la proposition de cet avenant, ces travaux auront une incidence financière sur le marché d'un montant de 63 853 € HT (soit 76 623.60 € TTC), ce qui représente 5.36 % du montant total du marché.

Ce prix pourrait être réduit si le débitmètre est extrait de la prestation de l'avenant 2.

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,  
À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

**APPROUVE** l'avenant n°2 au marché de travaux sur le poste Chariot d'Or d'un montant de 63853 € HT.

**08 Adhésion aux prestations proposées, aux collectivités affiliées, par le service Pôle Carrière du Centre de Gestion de Seine-et-Marne**

Le Président présente le point. M.LELIEVRE complète et propose aux élus de valider cette adhésion pour toute la durée du mandat, afin de ne pas devoir proposer chaque année à l'assemblée délibérante.

**ENTENDU** l'exposé du Président :

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,  
À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

**APPROUVE** à l'unanimité l'adhésion aux prestations proposées, aux collectivités affiliées, par le service Pôle Carrière du Centre de Gestion de Seine-et-Marne pour toute la durée du mandat.

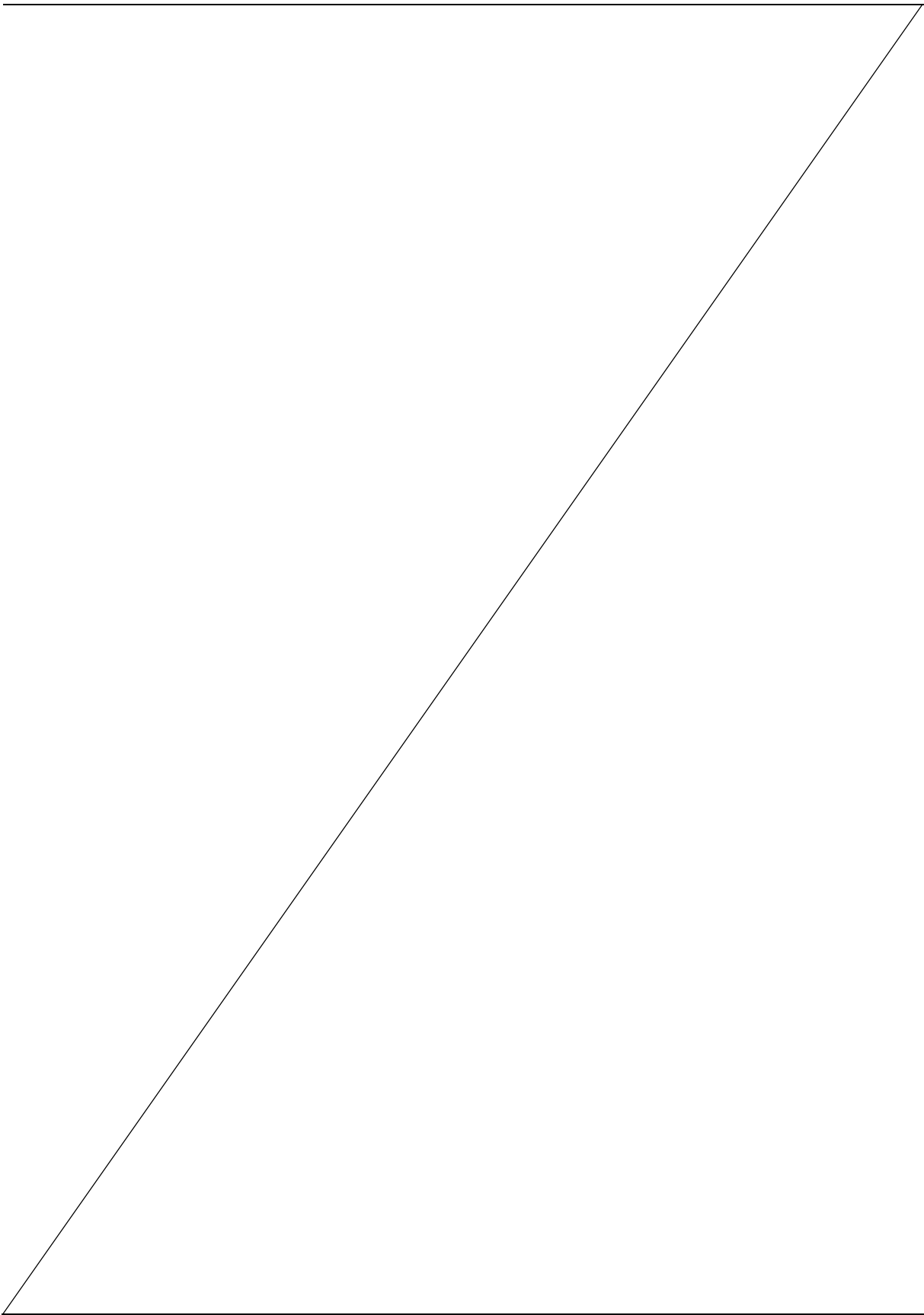
**09 Recrutement d'un agent contractuel pour le service réseaux**

Le Président présente le point. Il informe les élus qu'à la suite de la démission de l'adjointe de Peggy NARGEOT au service réseaux, le Siam procédera au recrutement d'un agent contractuel ingénieur, pour un contrat d'une durée de 3 ans.

**ENTENDU** l'exposé du Président :

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,  
À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

**APPROUVE** le recrutement d'un agent contractuel pour le service réseaux



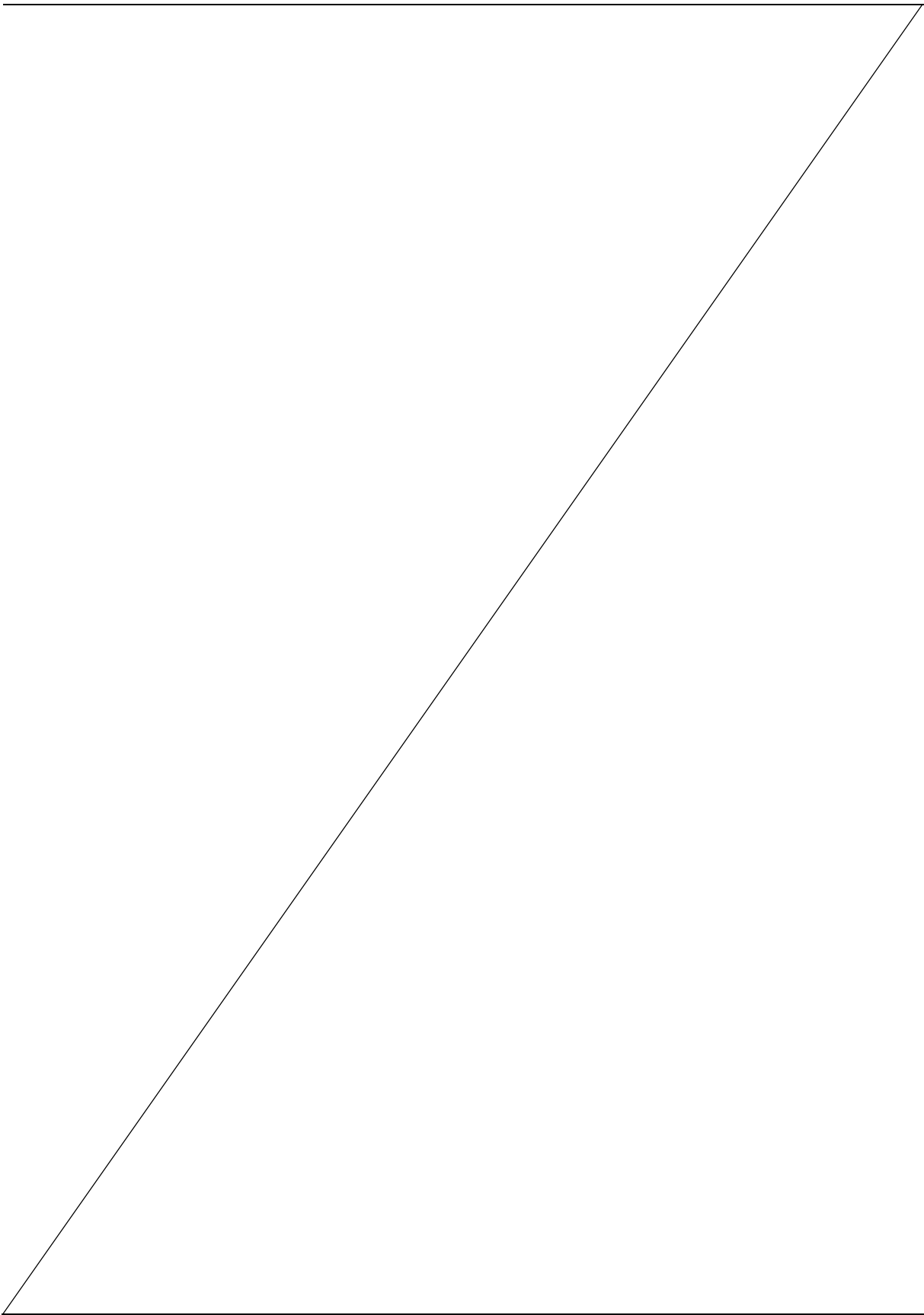
## **10 Recrutement d'un agent contractuel pour le service stations/industriels**

Le Président présente le point. Comme pour le service réseaux, un agent contractuel ingénieur principal sera recruté pour le service stations/industriels pour un contrat d'une durée de 3 ans.

**ENTENDU** l'exposé du Président :

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,  
À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

**APPROUVE** le recrutement d'un agent contractuel pour le service stations/industriels





## 11 Modification du tableau des effectifs

Le Président présente le point.

Dans le cadre de ces futurs deux recrutements il convient de modifier le tableau des effectifs comme suit :

| NOUVEAU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1 <sup>ER</sup> MARS 2016 |           |               |                   |               |                   |               |                     |
|--|-----------|---------------|-------------------|---------------|-------------------|---------------|---------------------|
| Grades   | Catégorie | Effectif      |                   |               |                   | Emploi vacant | Effectif budgétaire |
|  |           | Titulaires    |                   | Contractuels  |                   |               |                     |
|  |           | Temps Complet | Temps Non Complet | Temps Complet | Temps Non Complet |               |                     |
| <b>Emplois fonctionnels de Direction</b>                   |           |               |                   |               |                   |               |                     |
| Directeur Général des Services                             | A         | 1             | 0                 | 0             | 0                 | 0             | 1                   |
| Directeur Général Adjoint                                  | A         | 0             | 0                 | 0             | 0                 | 1             | 0                   |
| <b>Filière Technique</b>                                   |           |               |                   |               |                   |               |                     |
| Ingénieur en Chef de Classe Exceptionnelle                 | A         | 0             | 0                 | 0             | 0                 | 1             | 1                   |
| Ingénieur en Chef de Classe Normale                        | A         | 1             | 0                 | 0             | 0                 | 0             | 1                   |
| Ingénieur Principal  | A         | 1             | 0                 | 1             | 0                 | 0             | 2                   |
| Ingénieur  | A         | 1             | 0                 | 1             | 0                 | 0             | 2                   |
| Technicien Principal de 1 <sup>ère</sup> Classe            | B         | 1             | 0                 | 0             | 0                 | 0             | 1                   |
| Technicien Principal de 2 <sup>ème</sup> Classe            | B         | 1             | 0                 | 0             | 0                 | 0             | 1                   |
| Technicien   | B         | 0             | 0                 | 1             | 0                 | 1             | 2                   |
| Agent de Maîtrise  | C         | 2             | 0                 | 0             | 0                 | 0             | 2                   |
| Adjoint Technique de 2 <sup>ème</sup> Classe               | C         | 0             | 0                 | 0             | 0                 | 2             | 0                   |
| <b>Filière Administrative</b>                              |           |               |                   |               |                   |               |                     |
| Attaché  | A         | 1             | 0                 | 0             | 0                 | 0             | 1                   |
| Rédacteur Principal de 1 <sup>ère</sup> Classe             | B         | 0             | 0                 | 0             | 0                 | 1             | 0                   |
| Rédacteur  | B         | 1             | 0                 | 0             | 0                 | 0             | 1                   |
| Adjoint Administratif de 1 <sup>ère</sup> Classe           | C         | 2             | 0                 | 0             | 0                 | 1             | 2                   |
| Adjoint Administratif de 2 <sup>ème</sup> Classe           | C         | 1             | 0                 | 0             | 0                 | 0             | 1                   |



---

ENTENDU l'exposé du Président :

**Après en avoir délibéré, le Comité Syndical,  
À L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES**

PREND ACTE de la modification du tableau des effectifs.

Le Président reprend ensuite brièvement la parole pour exprimer son souhait de voir les deux nouveaux Vice-Présidents siéger dans les différentes commissions du Siam, au même titre que leurs deux prédécesseurs.



=====  
**La séance est levée à 22h35**  
=====

***Le secrétaire de séance,***

***Mme Nadia BEAUMEL***

